



DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)
Climbing Escalade Canada
Saisons de compétition 2022-2023 et 2023-2024



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CONTACT	3
CALENDRIER DES SAISONS – Dates privilégiées.....	4
EXIGENCES EN MATIÈRE D’ACCUEIL – Événement de para-escalade senior.....	5
EXIGENCES EN MATIÈRE D’ACCUEIL – Événements seniors	6
EXIGENCES EN MATIÈRE D’ACCUEIL – Événements de vitesse.....	7
EXIGENCES EN MATIÈRE D’ACCUEIL – Événements jeunesse	8
EXIGENCES EN MATIÈRE D’ACCUEIL – Autres zones.....	10
EXIGENCES EN MATIÈRE D’ACCUEIL – Zones publiques	11
ACCORD D’ACCUEIL D’ÉVÉNEMENT.....	12
RESPONSABILITÉS	13
STRUCTURE FINANCIÈRE.....	14
EXIGENCES RELATIVES À LA CANDIDATURE	15
CALENDRIER.....	15
ÉVALUATION DES CANDIDATURES	17
IMAGE DE MARQUE ET MARKETING DE CEC.....	18

INTRODUCTION

Climbing Escalade Canada est l'organisme national de sport (ONS) pour le sport de l'escalade de compétition. Il gouverne les disciplines suivantes : le bloc, la voie (difficulté) et la vitesse.

Le but de CEC est d'être un chef de file dans la promotion et le développement de l'escalade de compétition au Canada pour les athlètes et pour la communauté de l'escalade dans son ensemble. Nous déployons tous nos efforts afin de permettre aux athlètes d'atteindre leur potentiel de haute performance dans un environnement compétitif éthique, équitable et égalitaire. Nous valorisons la communauté, la transparence, l'intégrité, l'inclusion, une approche centrée sur l'athlète et la poursuite de l'excellence.

Cette demande de propositions (DP) lancée par Climbing Escalade Canada (CEC) concerne tous les événements inclus dans les saisons de compétition 2022-2023 ET 2023-2024. Les parties intéressées doivent soumettre leur proposition à info@climbingcanada.ca avant 23 h 59 HE le 1^{er} mai 2022.

La saison de compétition de CEC comprend 4 séries :

- Une série de para-escalade senior CEC
- Une série automnale : Série combinée senior CEC (bloc et difficulté)
- Une série hivernale : Série vitesse CEC
- Une série printanière : Série combinée jeunesse CEC (bloc et difficulté)

Le conseil d'administration de CEC est investi de l'autorité finale sur les événements de CEC et toutes les politiques qui se rapportent à ces événements. CEC a défini un calendrier précis selon lequel les événements auront lieu, y compris le nombre d'événements dans chaque discipline. De plus, CEC décrira les catégories qui peuvent participer à chaque événement. CEC se réserve le droit d'annuler un événement et/ou de supprimer un événement de l'une des séries conformément aux conditions définies dans l'accord d'événement signé par l'installation hôte et l'organisateur de l'événement (OÉ) au moment de l'acceptation de l'événement.

Veuillez utiliser les règles et politiques de CEC comme référence pour les athlètes et les entraîneurs participant aux événements de CEC.

CONTACT

Pour toute question ou tout commentaire concernant ce document de demande de propositions, veuillez communiquer avec la directrice exécutive de CEC, Christiane Marceau, via l'adresse ed@climbingcanada.ca

Les propositions doivent être envoyées à info@climbingcanada.ca

CALENDRIER DES SAISONS – Dates privilégiées

Cette DP concerne tous les événements de CEC en 2022-2023 ET 2023-2024. CEC est à la recherche d'installations hôtes en fonction du calendrier privilégié suivant. Les installations intéressées peuvent soumettre une candidature ne correspondant pas aux dates privilégiées, mais un intérêt accru sera accordé aux candidatures qui respectent ce calendrier :

	2022-2023	2023-2024
Championnats nationaux de para-escalade	Difficulté/Corde supérieure - Octobre 2022 (date flexible)	Difficulté/Corde supérieure - Octobre 2023 (date flexible)
Championnats nationaux combinés seniors	Bloc – jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2022 JOUR DE REPOS - samedi 26 novembre 2022 Difficulté – dimanche 27 et lundi 28 novembre 2022	Bloc – jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2023 JOUR DE REPOS - samedi 25 novembre 2023 Difficulté – dimanche 26 et lundi 27 novembre 2023
Championnats nationaux de vitesse et camp de développement	Samedi 18 et dimanche 19 février 2023	Samedi 20 et dimanche 21 janvier 2024
Championnats régionaux jeunesse, B/D, Est et Ouest	Vendredi 21 au lundi 24 avril 2023	Vendredi 19 au lundi 22 avril 2024
Championnats nationaux combinés jeunesse	Bloc – jeudi 18 au samedi 20 mai 2023 JOUR DE REPOS - dimanche 21 mai 2023 Difficulté – lundi 22 et mardi 23 mai 2023	Bloc – jeudi 16 au samedi 18 mai 2024 JOUR DE REPOS - dimanche 19 mai 2024 Difficulté – lundi 20 et mardi 21 mai 2024
Série de la Coupe nord-américaine	Entre juin et septembre 2023 Bloc (installation de l'Ouest de préférence) Difficulté (installation de l'Est de préférence) Vitesse (installation de l'Est de préférence)	Entre juin et septembre 2024 Bloc (installation de l'Est de préférence) Difficulté (installation de l'Ouest de préférence) Vitesse (installation de l'Ouest de préférence)

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCUEIL – Événement de para-escalade senior

CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS DE PARA-ESCALADE CEC

CEC est à la recherche de :

- Un hôte pour l'événement complet
- L'installation doit être accessible aux fauteuils roulants, du stationnement au mur d'escalade

Une attention particulière sera accordée aux installations qui sont soutenues par leur organisme provincial ou territorial de sport (OPTS). Les OPTS peuvent soutenir plus d'une installation dans leur région.

EXIGENCES RELATIVES À LA CLASSIFICATION

La classification doit avoir lieu dans un lieu distinct et privé.

- Deux salles de réunion
- Table et chaises, papier et stylos
- Table d'examen/socle à hauteur réglable
- Goniomètre
- Ruban à mesurer
- L'accès à un mur d'escalade est préférable

EXIGENCES RELATIVES À LA COMPÉTITION

Exigences pour la corde supérieure :

- Hauteur minimale de 12 m
- Doit être en mesure d'accueillir un minimum de 12 parcours de corde supérieure
- Les murs doivent avoir divers angles, jusqu'à un maximum de 30 degrés de surplomb
- L'accès à un mur en dalles est privilégié
- L'ensemble des prises doit inclure une grande quantité de prises et de volumes positifs
- Devra utiliser un système d'ancrage à deux cordes, ce qui nécessitera des cordes plus longues (cordes de 50 m)

FORMAT DE COMPÉTITION

Format pour la corde supérieure (susceptible d'être modifié)

- Qualifications – Point rouge modifié – Trois à cinq parcours par classe sportive
- Finale – À vue – Un parcours par classe sportive

Exigences minimales en matière de bénévolat : 75 à 100 bénévoles pendant l'événement

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCUEIL – Événements seniors

CHAMPIONNATS NATIONAUX COMBINÉS SENIORS CEC

CEC est à la recherche de :

- Un hôte pour l'événement complet (accueil des deux disciplines), ou
- Deux hôtes pour cet événement (accueil d'une discipline chacun)
 - o Jours 1 et 2 = Bloc
 - o Jours 4 et 5 = Difficulté

Dans le cas où l'événement se déroule dans deux installations distinctes, les deux installations hôtes doivent être à moins de 50 km l'une de l'autre (même ville ou région). Les candidatures peuvent être combinées (deux installations hôtes soumettant une candidature conjointe) ou individuelles (une installation hôte soumettant une candidature et demandant à CEC de la jumeler avec un autre hôte).

Une attention particulière sera accordée aux installations qui sont soutenues par leur organisme provincial ou territorial de sport (OPTS). Les OPTS peuvent soutenir plus d'une installation dans leur région.

EXIGENCES RELATIVES À LA COMPÉTITION

Exigences pour le bloc :

- Espace mural linéaire d'au moins 30 à 40 m avec des zones de chute indépendantes permettant l'utilisation simultanée de 10 blocs.
- Hauteur minimale de trois (3) mètres.
- Un espace mural linéaire de 20 m avec des zones de chute indépendantes permettant l'utilisation simultanée de cinq blocs sera pris en compte si l'exigence ci-dessus n'est pas satisfaite.

Exigences pour la difficulté :

- Doit être en mesure d'accueillir un minimum de quatre, mais idéalement six parcours de difficulté individuels en même temps.
- Les murs doivent avoir au moins 12 m de hauteur. Les installations dont les murs ne répondent pas à cette exigence de hauteur peuvent quand même soumettre une candidature, mais la préférence est donnée à celles qui satisfont à ce critère.
- La possibilité de conduire une ou deux nacelles élévatrices à flèche ou à ciseaux dans le gymnase pour la préparation/l'installation de l'événement est privilégiée.

FORMAT DE COMPÉTITION

Format pour le bloc (susceptible d'être modifié)

- Qualifications – [format flash de l'IFSC](#) (5 on 5 off). 6 problèmes
- Demi-finales - isolement 5 on 5 off. 4 problèmes
- Finales – Format de la Coupe du monde, 4 minutes. 4 problèmes

Format pour la difficulté (susceptible d'être modifié)

- Deux (2) qualifications - Format flash
- Une (1) demi-finale – À vue

- Une (1) finale - À vue

Exigences minimales en matière de bénévolat : 50 à 75 bénévoles pendant l'événement

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCUEIL – Événements de vitesse

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE VITESSE CEC ET CAMP DE DÉVELOPPEMENT

CEC demandera 1 hôte pour cet événement.

- Jour 1 = Compétition de vitesse
- Jour 2 = Camp national de développement

Une attention particulière sera accordée aux installations qui sont soutenues par leur organisme provincial ou territorial de sport (OPTS). Les OPTS peuvent soutenir plus d'une installation dans leur région.

EXIGENCES RELATIVES À LA COMPÉTITION

Exigences pour la vitesse :

- Un mur de vitesse de 15 m conforme aux [exigences en matière de murs de vitesse de l'IFSC](#)
- [Prises certifiées par l'IFSC](#) (cachets et numéros de série présents)
- Les prises doivent être dans un état « neuf » ou « comme neuf » (c'est-à-dire sans écaillage ni variations de surface et avec un frottement de surface adéquat)
- Capacité à utiliser des systèmes de chronométrage standard

Format pour la vitesse

- Deux (2) ascensions d'entraînement dans le même ordre que les qualifications
 - o Ce format peut être modifié à la discrétion du délégué technique et du président du jury en fonction de l'horaire de l'événement
- Deux (2) qualifications – Chronométrées
- Seize meilleurs (16) – Courses à élimination

Exigences minimales en matière de bénévolat : 25 bénévoles pendant l'événement

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCUEIL – Événements jeunesse

SÉRIE COMBINÉE JEUNESSE CEC (BLOC ET DIFFICULTÉ)

- Championnats régionaux de l'Est
- Championnats régionaux de l'Ouest
- Championnats nationaux

CEC est à la recherche de :

Événements régionaux :

- Un hôte pour l'événement complet (accueil des deux disciplines), ou
- Deux hôtes pour cet événement (accueil d'une discipline chacun)
 - o Un hôte pour le bloc (jours 1 et 2) et
 - o Un hôte pour la difficulté (jours 3 et 4)

Événement national :

- Un hôte pour l'événement complet (accueil des deux disciplines), ou
- Deux hôtes pour cet événement (accueil d'une discipline chacun)
 - o Un hôte pour le bloc (jours 1, 2 et 3) et
 - o Un hôte pour la difficulté (jours 4 et 5)

Dans le cas où l'événement se déroule dans deux installations distinctes, les deux installations hôtes doivent être à moins de 50 km l'une de l'autre (même ville ou région). Les candidatures peuvent être combinées (deux installations hôtes soumettant une candidature conjointe) ou individuelles (une installation hôte soumettant une candidature et demandant à CEC de la jumeler avec un autre hôte).

Une attention particulière sera accordée aux installations qui sont soutenues par leur organisme provincial ou territorial de sport (OPTS). Les OPTS peuvent soutenir plus d'une installation dans leur région.

EXIGENCES RELATIVES À LA COMPÉTITION

Exigences pour le bloc :

- Espace mural linéaire d'au moins 50 à 60 m avec des zones de chute indépendantes permettant l'utilisation simultanée de 12 blocs.

Exigences pour la difficulté (événements régionaux) :

- Doit être en mesure d'accueillir deux parcours individuels de corde supérieure et cinq parcours individuels de difficulté en même temps.
- Les murs doivent avoir au moins 12 m de hauteur. L'angle global du mur doit être inférieur à 15 degrés. Les installations dont les murs ne répondent pas à cette exigence de hauteur peuvent quand même soumettre une candidature, mais la préférence est donnée à celles qui satisfont à ce critère.

Exigences pour la difficulté (événement national) :

- Doit être en mesure d'accueillir six parcours de difficulté utilisés en même temps.

- Les murs doivent avoir au moins 12 m de hauteur. Les installations dont les murs ne répondent pas à cette exigence de hauteur peuvent quand même soumettre une candidature, mais la préférence est donnée à celles qui satisfont à ce critère.
- La possibilité de conduire une ou deux nacelles élévatrices à flèche ou à ciseaux dans le gymnase pour la préparation/l'installation de l'événement est privilégiée.

FORMAT DE COMPÉTITION

Format pour le bloc

- Qualifications - isolement 5 on 5 off. Quatre problèmes
- Demi-finales – isolement 5 on 5 off. Quatre problèmes (événements nationaux UNIQUEMENT; les événements régionaux n'incluront PAS de demi-finales)
- Finale – Format de la Coupe du monde, quatre minutes. Quatre problèmes

Format pour la difficulté

- Corde supérieure pour Jeunesse C. (événements régionaux UNIQUEMENT)
- Deux (2) qualifications – Format flash
- Une (1) demi-finale - À vue (événements nationaux UNIQUEMENT; les événements régionaux n'incluront PAS de demi-finales)
- Une (1) finale - À vue

Exigences minimales en matière de bénévolat : 150 à 200 bénévoles pendant l'événement

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCUEIL – Autres zones

TERRAIN DE JEU

Le terrain de jeu (TDJ) est défini comme la zone de la compétition sportive, en plus des zones de soutien immédiates et environnantes séparées des autres zones par une démarcation. **Une conception du terrain de jeu et des murs doit être incluse dans la proposition.**

Le terrain de jeu pour l'escalade sportive comprend ce qui suit, mais sans s'y limiter :

- Mur d'escalade avec prises et sol recouvert de tapis de sécurité.
- Une zone de transition (sur le pont) doit être visuellement séparée, mais adjacente au mur d'escalade et - possiblement - à la zone d'isolement/zone d'échauffement. C'est là que l'athlète effectuera sa préparation finale avant de commencer sa vague. L'athlète (et son assureur dans une épreuve de difficulté) doit y rester jusqu'à ce qu'il soit appelé à franchir la porte de départ, se présente sur le terrain de jeu et entame son ascension.
- Porte de départ à la sortie de la zone de transition et visible du public.
- La zone après l'escalade (zone d'appel pour le bloc) est une zone servant après l'escalade visible du public avec un accès restreint aux athlètes ayant terminé leur performance et aux personnes accréditées (officiels, médias, entraîneurs).
- Zone du jury, qui se trouvera directement devant le mur, tout en respectant une distance sécuritaire utilisée pour les chutes des athlètes ou les athlètes ramenés au pied du mur par les assureurs.
- Zone des officiels d'équipe (avec vue sur les surfaces d'escalade et accès aux juges de CEC), réservée aux officiels d'équipe ayant des athlètes participant à la vague.
- Zones des photographes et des opérateurs de caméras définies par le délégué technique de CEC et les organisateurs de l'événement.
- Les cérémonies de remise des prix peuvent aussi se dérouler sur le terrain de jeu.
- Pour les championnats nationaux : zone antidopage. Cette zone doit avoir accès à sa propre salle de toilettes ou ses propres cabines et à un espace pour installer une table et des chaises.

Pour une description écrite complète du terrain de jeu, veuillez consulter la description du terrain de jeu de CEC dans la section [Ressources pour les compétitions](#) du site Web de CEC.

ZONE D'ISOLEMENT :

La zone d'isolement est une zone restreinte où les athlètes et les officiels d'équipe peuvent s'échauffer et se préparer pour les vagues de compétition. Elle peut être située en dehors de l'installation où se déroule l'événement et doit inclure une zone générale de détente et de restauration et une zone comprenant un mur d'échauffement. Cette zone n'est pas à la vue du public et offre un accès à la zone de transition.

AUTRES ZONES :

CEC requiert les zones suivantes :

- Salle privée pour les officiels de CEC et autres représentants de CEC (par exemple, le personnel).
- Zone de premiers soins pour le personnel médical et le personnel antidopage et leurs activités.
- Salle d'entreposage des ouvreurs qui offre une grande quantité d'espace d'entreposage et dont l'accès sera géré par l'équipe des ouvreurs.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACCUEIL – Zones publiques

Il DOIT y avoir une barrière entre les zones publiques et toutes les zones du terrain de jeu. Le public peut être réparti dans les zones suivantes et ce qui suit dépend de l'espace disponible dans l'installation hôte :

- Grand Public : spectateurs, parents
- Zone des grimpeurs et des équipes (distincte de la zone des officiels d'équipe, et pour les athlètes et les officiels d'équipe non participants, peut être limitée à ces groupes)
- Zone V.I.P. : personnel, organisateurs, membres du conseil d'administration de CEC, représentants des commanditaires.

Il est recommandé que les installations hôtes :

- Fournissent un système de son utilisé pour s'adresser au public et diffuser de la musique divertissante, qui doit être approuvée par le président du jury et le délégué technique.
- Fournissent un système d'éclairage utilisé pour souligner les performances d'escalade. Le président du jury et le délégué technique s'assureront qu'il y a suffisamment d'éclairage pour l'athlète, afin de s'assurer que la compétition est équitable.
- Veillent à ce qu'un écran vidéo d'une taille suffisante pour le public sur place, affichant le classement/les résultats actuels des athlètes, soit installé pour la durée de la compétition. Le CEC fournira le logiciel qui assurera l'affichage de toutes les informations susmentionnées.
- Fournissent des bouchons d'oreille, car les bénévoles de l'événement, les spectateurs et les participants peuvent être exposés à des niveaux de bruit et à d'autres risques qui pourraient, entre autres, endommager l'ouïe ou causer des lésions corporelles.

Une description complète des zones publiques est incluse dans la description du terrain de jeu de CEC dans la section [Ressources pour les compétitions](#) du site Web de CEC.

Des avertissements doivent être clairement affichés dans les zones publiques afin que toute personne présente dans votre installation soit informée de ce qui suit :

Climbing Escalade Canada et [installation hôte] (collectivement les « hôtes ») peuvent utiliser des photographies, des vidéos et d'autres ressemblances (collectivement, les « photos ») des bénévoles, des spectateurs et des participants de l'événement pour des projets promotionnels, publicitaires, commerciaux, éducatifs, de recherche ou d'archivage. Ces photos sont utilisées pour, mais sans s'y limiter, la promotion des hôtes et la promotion du sport de l'escalade. Tout profit réalisé grâce à toute commercialisation des photos sera appliqué aux budgets de fonctionnement respectifs des hôtes. En assistant à cet événement, vous accordez irrévocablement aux hôtes le droit d'utiliser des photos de vous, aux fins susmentionnées.

ACCORD D'ACCUEIL D'ÉVÉNEMENT

L'installation hôte sélectionnée est responsable de :

- Accepter que la promotion, le développement et l'administration du sport de l'escalade de compétition sont sous la gouvernance de CEC
- Veiller à ce qu'aucun accord financier, de commandite ou autre ne soit conclu avec une organisation (par exemple, télédiffuseur et/ou média numérique, commanditaires de la compétition, organisme d'organisation local, etc.) sans obtenir au préalable l'approbation écrite de CEC
- Solliciter à tout moment l'avis et l'accord de CEC concernant toute décision susceptible d'entrer en conflit avec l'intérêt supérieur du sport
- Ne pas utiliser de dénomination, identification ou combinaison graphique autre que celle approuvée par CEC. Toute modification ou tout ajout, présenté dans tout document officiel (y compris publicitaire), est assujéti à l'autorisation écrite de CEC.

CEC se réserve le droit d'imposer des procédures de sécurité, aux frais de l'installation hôte, ou d'annuler ou de modifier l'événement si les directives énumérées ci-dessus ne sont pas respectées.

Toute partie intéressée à accueillir un événement sanctionné par CEC doit se conformer aux conditions générales relatives à l'octroi de la sanction, notamment :

1. Toutes les installations doivent soumettre une candidature d'accueil, qui est soumise à l'examen et à l'approbation du Comité de la compétition de CEC, du Comité de para-escalade de CEC et/ou du conseil d'administration de CEC;
2. Les installations accepteront et signeront l'accord d'accueil, qui doit être soumis à CEC dans les 2 semaines suivant sa rédaction. Une candidature sera considérée comme incomplète sans l'accord signé et l'installation ne pourra accueillir l'événement; et
3. La compétition doit respecter les [règles et règlements officiels de CEC](#) et toutes les [politiques de CEC](#), à moins que des dérogations n'aient été approuvées par écrit par CEC.

Il est important de se rappeler que les exigences de sanction couvrent toute la durée de la compétition. CEC a le pouvoir de retirer la sanction de toute compétition qui ne respecte pas toutes les conditions générales de sanction convenues ci-dessus.

RESPONSABILITÉS

Le coordonnateur de l'événement de CEC et la personne-ressource de l'hôte travailleront conjointement pour préparer un événement couronné de succès. La liste des responsabilités ci-dessous est fournie à titre informatif uniquement et est susceptible d'être modifiée.

CEC est responsable de :

- Élaborer, en collaboration avec l'hôte de l'événement, le budget complet de l'événement à suivre par les deux parties
- Rechercher et demander des subventions et des commandites d'accueil locales
- Créer la fiche d'information et la page Web centrale de l'événement, contenant les informations logistiques suivantes :
 - o Informations sur les déplacements – aéroport le plus proche, itinéraires en voiture et transports en commun
 - o Partenaires d'hébergement
 - o Noms et coordonnées des organisateurs de l'événement et des officiels de CEC
 - o Emplacement de l'hôpital le plus proche
 - o Informations supplémentaires telles que : lien vers la renonciation, directives pour le stationnement, recommandations alimentaires
 - o Calendrier préliminaire
- Concevoir l'ensemble de l'image de marque de l'événement, y compris les badges et la signalisation
- Créer le calendrier de l'événement
- Embaucher l'équipe des officiels de l'événement, y compris :
 - o Délégué technique, président de jury, juge en chef
 - o Ouvreur en chef, adjoint de l'ouvreur en chef, ouvriers
 - o Assureur en chef (pour la difficulté et la vitesse)
 - o Commentateurs de la webdiffusion en direct
- Couvrir les frais de déplacement, d'hébergement, d'honoraires et d'indemnités quotidiennes pour l'équipe des officiels de l'événement
- Recueillir les inscriptions et les paiements
- Fournir et mettre en place un système de pointage en direct
- Fournir et mettre en place un système de gestion des bénévoles
- Fournir une webdiffusion en direct de l'événement (demi-finales et finales), y compris des commentateurs en direct
- Organiser et animer une séance de formation pour les bénévoles de la compétition tels que les juges et les assureurs
- Organiser une réunion technique avant le début de la compétition
- Fournir des médailles, des trophées et des prix en espèces pour chaque catégorie admissible chaque compétition
- Fournir un script pour la reconnaissance territoriale

L'hôte de l'événement est responsable de :

- Embaucher une personne-ressource pour travailler avec CEC sur la planification de l'événement
- Acheter des prises et des volumes supplémentaires selon les directives de l'ouvreur en chef sélectionné, en respectant les directives budgétaires présentées par CEC

- Embaucher un coordonnateur des bénévoles pour soutenir le recrutement, la formation et l'élaboration de l'horaire des bénévoles
- Soutenir les efforts de recrutement des bénévoles :
 - o Assureurs (2 par parcours de difficulté et 1 par parcours de corde supérieure)
 - o Juges (2 par problèmes de bloc, 4 par parcours de difficulté)
 - o Gestionnaires ISO
 - o Personnes à tout faire
- Fournir de la nourriture aux bénévoles
- Fournir du personnel de premiers soins selon les directives de CEC
- Embaucher un maître de cérémonie pour les finales et les cérémonies de remise des prix
- Fournir un podium et une toile de fond pour les cérémonies de remise des prix

STRUCTURE FINANCIÈRE

Climbing Escalade Canada travaillera conjointement avec les hôtes sélectionnés pour élaborer le **budget de l'événement**. Ce budget intégrera les dépenses liées à l'accueil de l'événement, telles que :

- Équipe d'ouvriers
 - o Honoraires pour l'ouvrier en chef, l'adjoint de l'ouvrier en chef, les ouvriers (au besoin)
 - o Contribution pour les ouvriers
 - o Déplacements et hébergement, indemnités quotidiennes
- Équipe d'officiels
 - o Honoraires pour le délégué technique, le président du jury, le juge en chef
 - o Honoraires pour l'assureur en chef
 - o Déplacements et hébergement, indemnités quotidiennes
- Matériel lié à la compétition
 - o Horloges pour le compte à rebours, appareils photo, tablettes
 - o Système de résultats en direct
 - o Système d'inscription et logiciel de gestion des bénévoles
 - o Signalisation, badges des athlètes et des bénévoles, chandails des bénévoles
 - o Médailles, trophées et prix en espèces
- Webdiffusion en direct
 - o Frais de contrat de webdiffusion en direct
 - o Honoraires pour les commentateurs
 - o Déplacements et hébergement, indemnités quotidiennes
- Marketing
 - o Équipe marketing, y compris un photographe de l'événement

CEC fournira aux installations sélectionnées les contributions financières suivantes :

- Frais de location de gymnase, tel que convenu par les deux parties
- Montant fixe pour la location d'élévateurs (si nécessaire)
- Montant fixe pour l'achat de prises et de volumes, qui resteront la propriété de l'installation d'escalade
- Montant fixe pour couvrir les dépenses suivantes, qui sont à la charge de l'hôte sélectionné :
 - o Honoraires pour la personne-ressource de l'hôte
 - o Honoraires pour le coordonnateur des bénévoles
 - o Honoraires pour le maître de cérémonie

- Nourriture pour les bénévoles
- Services de premiers soins et de physiothérapie
- Contribution à une vidéo récapitulative / à la promotion de l'événement

Les dépenses suivantes ne sont pas incluses dans le budget ci-dessus, mais sont à la charge de l'Hôte sélectionné :

- Dotation en personnel de l'installation pendant toute la durée de l'événement
- Espace pour les spectateurs, y compris des gradins si nécessaire
- Table, chaises et rallonges à fournir pour l'événement
- Barrière de sécurité entre la zone de jugement / le terrain de jeu et la zone des spectateurs
- Photographes supplémentaires et équipe média (si souhaité)

L'hôte sélectionné peut vendre des billets et de la nourriture/des boissons, et conserver les profits pour couvrir ses frais fixes non couverts ci-dessus.

EXIGENCES RELATIVES À LA CANDIDATURE

Toutes les candidatures doivent être soumises par courriel, dans un document PDF joint. Les installations intéressées doivent fournir une candidature complète comprenant au minimum les sections suivantes :

1. Coordonnées de l'installation
2. Événement(s) et date(s) privilégiés
3. Nom et coordonnées des personnes impliquées dans la candidature, et proposées :
 - a. Personne-ressource de l'hôte
 - b. Coordonnateur des bénévoles
4. Description complète de l'installation et de la manière dont elle entend répondre aux exigences d'accueil énumérées ci-dessus
 - a. Exigences relatives à la compétition
 - b. Terrain de jeu
 - c. Autres zones
 - d. Zones publiques
5. Description de la ville hôte en matière d'accessibilité, d'accueil, de possibilité de bénévoles, etc.
6. Aperçu des services médicaux disponibles, y compris la distance jusqu'à l'hôpital le plus proche.
7. Liste des commanditaires et/ou subventions potentiels disponibles si l'événement a lieu dans la ville et l'installation proposées.
8. Lettre d'appui de l'organisme provincial ou territorial de sport (OPTS) - facultatif.
9. Lettre d'appui des organisations de tourisme sportif et/ou des dirigeants gouvernementaux - facultatif.

ÉCHÉANCIER

CEC acceptera et examinera les propositions et sélectionnera les installations hôtes pour les saisons de compétition 2022-2023 et 2023-2024 en suivant calendrier ci-dessous.

4 avril 2022	Lancement de la DP
1 ^{er} mai 2022	Date limite pour l'envoi des propositions à l'adresse info@climbingcanada.ca
Mai 2022	Le Comité de la compétition du CEC ou le Comité de para-escalade de CEC examinera les propositions et soumettra une recommandation au conseil d'administration de CEC
Juillet 2022	Le conseil d'administration de CEC sélectionne les installations hôtes pour les saisons de compétition 2022-2023 et 2023-2024
Fin juillet 2022	Annonce des hôtes sélectionnés

* Ce calendrier est flexible et peut devoir être adapté en raison de la COVID ou d'autres défis pouvant survenir tout au long du processus.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Dans le cadre du processus d'évaluation des candidatures reçues, CEC appliquera un modèle d'évaluation des candidatures (MÉC) composé de sept modules :

1. Actifs liés aux infrastructures
 - a. Installations d'escalade
 - i. Mur et ensemble des prises/volumes
 - ii. Terrain de jeu (TDJ)
 - iii. Autres zones (AZ)
 - iv. Zones publiques (ZP)
 - b. Options d'hébergement
 - c. Services de restauration et de boissons
 - d. Transport
 - e. Capacité de webdiffusion en direct / de télédiffusion
 - f. Services médicaux
2. Soutien communautaire
 - a. Soutien de l'OPTS
 - b. Soutien des clubs
 - c. Capacité à recruter des bénévoles locaux
3. Soutien du secteur public
 - a. Soutien gouvernemental
 - b. Soutien du tourisme sportif
 - c. Possibilité d'obtenir des subventions d'accueil
4. Gestion et expertise événementielle
 - a. Leadership de l'équipe locale
 - b. Expérience dans l'accueil d'événements
5. Considérations financières
 - a. Capacité financière
 - b. Potentiel commercial
 - c. Capacité à trouver des commanditaires locaux
6. Héritage
 - a. Infrastructures et équipements
 - b. Promotion du sport

IMAGE DE MARQUE ET MARKETING DE CEC

CEC fournira des lignes directrices détaillées sur l'image de marque et le marketing aux hôtes sélectionnés. Le but des lignes directrices sur l'image de marque et le marketing est de s'assurer que la marque CEC devienne bien connue du grand public et soit reconnue comme l'autorité et l'organisme de sanction pour les compétitions nationales d'escalade au Canada.

Cela se fait par le développement et la mise en œuvre d'une image de marque reconnaissable grâce à la conception et à une identité visuelle uniforme dans les médias imprimés, en ligne et audiovisuels en tout temps. La marque CEC est un atout médiatique important pour établir une réputation positive et professionnelle au sein de la communauté de l'escalade et auprès des commanditaires et des agences de financement.

En tout temps, il est primordial de s'assurer que l'ensemble des produits, services, identité publique et contenu promotionnel qui portent l'identité de CEC, ou semblent relever, aux yeux du public, de la responsabilité de CEC, portent notre marque officielle, respectent les exigences de notre marque avec bon goût et de manière respectueuse et/ou soient approuvés par le conseil d'administration ou la directrice exécutive de CEC.

Tous les supports promotionnels, marketing ou de communication destinée aux médias en ligne, imprimés ou audiovisuels doivent être conformes aux lignes directrices suivantes quand ils sont créés par CEC, ses sous-traitants, ses commanditaires, des agences tierces ou des partenaires :

1. CEC, quand il est l'organisateur principal et l'organisme de sanction d'une compétition ou d'un événement, doit obtenir un placement de la marque principal et proéminent dans tout le contenu promotionnel en ligne, imprimé, diffusé et de communication.
2. CEC sera l'agence principale qui produit tout le contenu en ligne, imprimé, diffusé et de communication quand il est l'organisateur principal ou l'organisme de sanction d'une compétition ou d'un événement.

Cette responsabilité peut être confiée à une agence tierce, un commanditaire ou un partenaire, mais uniquement à la condition que tout le contenu soit approuvé par la directrice exécutive de CEC avant d'être rendu public. CEC sera le seul organisme autorisé à publier du contenu de marque CEC, sauf autorisation contraire de la directrice exécutive de CEC.

Responsabilité envers les commanditaires de CEC

Les principaux commanditaires et agences de financement de CEC ont des conditions concernant l'utilisation de leurs logos et identités de marque dans le contenu promotionnel et de communication produit par CEC. Nous avons l'obligation contractuelle de satisfaire à ces exigences. Cela fait partie de leurs accords de financement.

Travail avec les partenaires

Quand CEC travaille en partenariat avec un organisme provincial ou territorial de sport, un exploitant de gymnase, d'autres partenaires ou des coorganisateur d'événements sur la production de compétitions ou d'événements, les lignes directrices suivantes s'appliquent :

1. Si CEC est l'organisme de sanction, son image de marque et celles de ses principaux commanditaires doivent prévaloir sur celles de toutes les autres agences et de tous les autres commanditaires et l'affichage doit être plus grand et plus en évidence que celui de tous les autres commanditaires.
2. Les logos des partenaires qui ont un statut égal dans la production de compétitions ou d'événements peuvent être de la même taille et aussi en évidence que celui de CEC.
3. Les logos d'autres commanditaires, qu'il s'agisse de commanditaires de CEC ou de commanditaires de partenaires, peuvent être de n'importe quelle taille en fonction de l'accord de contribution ou des considérations de conception, mais jamais plus grands que les logos ou l'identité de marque de CEC ou de ses principaux commanditaires.